

A Louvain-la-Neuve - 30 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage :

COMU2A - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 2ème cycle obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme d'AESS déterminent les matières que l'on peut enseigner.

Le programme d'agrégation est défini en partie par décret et vise essentiellement à la formation pédagogique du/de la futur.e enseignant.e ; les matières disciplinaires ayant été principalement acquises dans le diplôme de 2ème cycle qui conditionne l'accès au programme d'agrégation.

L'AESS s'obtient au terme d'une formation de 30 crédits.

L'objectif de la formation d'agrégation en information et communication est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement

Pour ce faire, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en information et communication (COMU2A) [s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables](#) (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation.

Au terme de cette année d'agrégation, vous serez capable de:

- Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs
- Enseigner en situations authentiques et variées
- Exercer un regard réflexif et se projeter dans une logique de développement continu

Votre profil

Vous:

- souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie adaptée aux adultes qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes et conférences
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie
- une maîtrise des technologies de l'information et de la communication
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec l'accompagnement de maîtres de stage et d'un superviseur

COMU2A - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

1. Vision du diplômé

Enseigner sa discipline aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation se prépare à relever. L'objectif de la formation d'agrégation en information et communication est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24

Le programme d'agrégation, totalisant 30 crédits, est construit autour de 4 axes qui correspondent à de grands objectifs d'apprentissage :

- Adopter une démarche analytique, critique et réflexive à l'égard de ses pratiques d'enseignement
- Construire un dispositif d'enseignement
- Adopter une démarche analytique, critique et réflexive à l'égard de la profession enseignante, et plus spécifiquement en FWB
- Donner cours en situation réelle à des publics variés

Partant de ce principe, chaque unité d'enseignement des programmes de l'AGES s'inscrit dans l'un de ces axes, en veillant à la complémentarité avec les autres unités d'enseignement du même axe ou des autres axes

Le programme se veut aussi le plus dynamique et le plus opérationnel possible.

Les compétences sont développées au sein des unités d'enseignement via différents types d'activités et peuvent prendre notamment la forme de :

- stages dans l'enseignement secondaire supérieur
- séminaires en petits groupes
- cours magistraux et de conférences

Une partie de ces activités est commune à toutes les disciplines et sont organisées par la commission des agrégations (elles portent le sigle LAGRE) et non par l'école ; l'autre partie est propre à la discipline (ces activités portent un sigle disciplinaire LAGES) et sont directement gérées par l'école.

Le programme détaillé correspond aux 30 crédits de la finalité didactique du master là où elle est organisée. Si aucune finalité didactique n'est organisée dans la discipline, un programme d'agrégation spécifique propose les types d'activités, dans le respect des décrets susmentionnés.

S'il le souhaite et, sous réserve de validation par le jury, l'étudiant-e peut ajouter aux 30 crédits du programme d'agrégation auquel il s'inscrit, des activités complémentaires dont des cours de la commission AGRE :

- [LAGRE2220 Didactique générale et formation à l'interdisciplinarité](https://uclouvain.be/cours-lagre2220) (<https://uclouvain.be/cours-lagre2220>)
- [LAGRE2221 Apprendre et enseigner avec les nouvelles technologies](https://uclouvain.be/cours-lagre2221) (<https://uclouvain.be/cours-lagre2221>)

COMU2A Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

REMARQUE IMPORTANTE: en vertu de l'article 138 alinéa 4 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, il ne sera pas procédé à l'évaluation des stages à la session de septembre. L'étudiant est invité à tout mettre en oeuvre pour réussir les stages d'enseignement à la session de juin, sous peine de devoir recommencer son année.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊙ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu :

o Matières transversales

● LAGRE2400	Fondements de la neutralité	Mathias El Berhoumi (supplée Xavier Delgrange) Hervé Pourtois (coord.) Pierre-Etienne Vandamme	FR [q2] [20h] [2 Crédits] 🌐
-------------	-----------------------------	---	-----------------------------



COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

COMU2A - Informations diverses

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

La réussite de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) mène à l'obtention d'un titre d'agrégé.

La

- Secrétaire de jury: Julie Louette (<https://uclouvain.be/repertoires/julie.louette>)

Personne(s) de contact

- Gestionnaire administrative de programme: secretaire-ages@uclouvain.be